



APPEL à PROJET

Fête de la Musique 2024

42^e Fête de la Musique Service Art & Culture – Université de La Réunion Vendredi 21 juin 2024

A l'occasion de la Fête de la musique 2024, le Service Art & Culture vous propose de vous produire sur les scènes :

- Du site de la Victoire à Saint-Denis (IAE)
- Du campus du Tampon

Il s'agit de scènes ouvertes, où chacun est libre de présenter ses talents musicaux.

Etudiants, personnels de l'université, faites de la musique et venez partager ce moment de convivialité !

Pour participer, en groupe ou en solo, vous avez jusqu'au **09 juin 2024** pour candidater.

Vous devez retourner les documents ci-joints :

- La fiche d'inscription
- La fiche technique
- Le formulaire de cession de droit à l'image

Le dossier complet composé de ces 3 documents est à envoyer par mail à :

culture@univ-reunion.fr

au plus tard le dimanche 09 juin 2024.

Passé cette date, il ne sera plus possible de candidater.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte.

Vous aurez la possibilité de vous produire sur :

- Le campus du **Tampon** : piste d'athlétisme de **12h à 14h**.
- Le site de **la Victoire** : scène sur le site de l'**IAE** de **19h à 23h**.



Cet appel à participation est exclusivement réservé à la communauté universitaire (personnels et étudiants de l'Université de La Réunion)

FICHE d'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE | ARTISTE :

SITE/CAMPUS : Saint-Denis - La Victoire (IAE) Tampon

- STYLE MUSICAL :
- REFERENT – CONTACT DU GROUPE

Nom – Prénom :

Mail :

Téléphone :

- Nombre de musiciens dans le groupe :
- Durée du répertoire **[25 min max]** : min.
- BALANCES :

Campus du Tampon

Les balances ont lieu de 10h à 12h.

Créneaux souhaités*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 10h – 10h15 | <input type="checkbox"/> 10h15 – 10h30 |
| <input type="checkbox"/> 10h30 – 10h45 | <input type="checkbox"/> 10h45 – 11h |
| <input type="checkbox"/> 11h – 11h15 | <input type="checkbox"/> 11h15 – 11h30 |
| <input type="checkbox"/> 11h30 – 11h45 | |

Site de la Victoire – Saint-Denis

Les balances ont lieu de 14h à 18h.

Créneaux souhaités*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 14h – 14h15 | <input type="checkbox"/> 14h15 – 14h30 |
| <input type="checkbox"/> 14h30 – 14h45 | <input type="checkbox"/> 14h45 – 15h |
| <input type="checkbox"/> 15h – 15h15 | <input type="checkbox"/> 15h15 – 15h30 |
| <input type="checkbox"/> 15h30 – 15h45 | <input type="checkbox"/> 15h45 – 16h |
| <input type="checkbox"/> 16h – 16h15 | <input type="checkbox"/> 16h15 – 16h30 |
| <input type="checkbox"/> 16h30 – 16h45 | <input type="checkbox"/> 16h45 – 17h |
| <input type="checkbox"/> 17h – 17h15 | <input type="checkbox"/> 17h15 – 17h30 |
| <input type="checkbox"/> 17h30 – 17h45 | <input type="checkbox"/> 17h45 – 18h |

- Horaires souhaités du passage sur scène :
 - Peu importe
 - Entre h et h.

* Les créneaux demandés seront attribués dans la mesure du possible selon le planning établi par le service Art & Culture.





FICHE TECHNIQUE

COMPOSITION DU GROUPE

Veillez préciser les noms des différents musiciens et chanteurs (ex à la basse : Loulou ; ...)

DESCRIPTION DU STYLE MUSICAL ET DE LA PRESTATION

Veillez présenter votre groupe et indiquer les titres des chansons envisagées ainsi que les éléments relatifs à la présentation de la prestation.

BESOINS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES *:

Veillez indiquer vos besoins en termes de retours, micros, chaises...

** Les besoins techniques non indiqués ici, ne pourront pas être pris en compte.*

DISPOSITION DES INSTRUMENTS – PLAN DE SCENE

Veillez compléter le plan de scène ci-dessous, et indiquer tous les besoins techniques relatifs à votre prestation. *

Schéma : indiquez emplacements de chacun, micros pour les chœurs, position des retours, praticables, prises électriques nécessaires...)



PUBLIC

Formulaire de cession de droit à l'image

Je soussigné.....

demeurant.....

Ci-après le Participant.

Reconnait par le présent document céder gracieusement et dans les conditions définies ci-après à l'université de La Réunion (UR) le droit d'utiliser mon image résultant de photographie(s) et/ou vidéos (captation d'image) prise(s) à cette occasion aux lieux et dates ci-dessous, à des fins de communication institutionnelle.

Objet du reportage photo et/ou vidéo : **Fête de la musique 2024**

Lieu : **Université de La Réunion.**

Date : **Vendredi 21 juin 2024**

Ainsi par l'effet des présentes et en vertu de l'article 9 du code civil, le Participant autorise l'UR à fixer son image et à la reproduire et/ou représenter à des fins de communication institutionnelle.

Droits cédés

Ainsi par l'effet des présentes pour la durée et le territoire visés à l'article 3 ci-dessous, le participant autorise :

- la fixation de son image dans le cadre des photographies et/ou vidéos (captation d'image) prises au cours du reportage précité et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports (et notamment, la newsletter, tout support que l'UR serait amené à utiliser ou créer dans le but de sa promotion, etc.) sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, aux fins de communication institutionnelle.
- la communication au public de son image ainsi fixée et reproduite, en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment communication par voie électronique (site internet, Intranet, etc., quel qu'en soit le format (html, etc.) quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique (et notamment downloading, uploading, etc.) ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Territorialité et durée de la cession

La présente cession de droits est consentie :

- pour une exploitation dans le monde entier ;
- pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature du présent contrat par la dernière des parties.

Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation de l'image totale ou partielle du Participant dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée du Participant.

Rémunération

La participation du Participant à la séance photo et/ou vidéos (captation d'image) et la cession de ses droits telle que prévue aux articles 2 et 3 ci-dessus est accordée à titre gracieux.

Garanties

Le Participant ne fait aucune réserve ni restriction sur la(les) photographie(s) et/ou vidéos (captation d'image) visées à l'article 1^{er} ni sur les droits d'utilisation mentionnés aux articles 2 et 3 du présent contrat.

Litiges

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de La Réunion sera compétent.

Le participant déclare avoir 18 ans ou plus et être capable à effet de signer le présent document.

Fait à le

Le Participant, M/Mme.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »